



Deniers personnels et acquisition d'un bien

Par **gouyvonna**, le **25/11/2011** à **12:32**

Bonjour, je viens de recevoir un document d'un notaire mais je ne comprends pas bien ce que signifie ce paragraphe pouvez vous me l'expliquer, svp. A propos d'une acquisition immobilière il est écrit: "Je vous précise que le solde du prix soit.... euros sera financé, savoir: la hauteur de euros au moyen du prêt de (nom de ma banque) sans garantie hypothécaire. A hauteur de.... euros au moyen de vos deniers personnels" A quoi correspond ces deniers personnels, Pourquoi me sont-ils réclamés? Est-ce qu'il faut que je débourse une somme supplémentaire a la somme obtenue par le prêt accordé par ma banque ?

Par **cocotte1003**, le **25/11/2011** à **13:33**

Bonjour, vous avez décidé de payer votre acquisition pour une partie avec un prêt et pour l'autre avec de l'argent que vous avez. Cet argent que vous avez et qui va servir à financer une partie du bien c'est vos deniers personnels, cordialement